

BAIL A LOYER

entre LE BAILLEUR

Représenté par
 M. Didier Tercier
 1085 Vulliens
 M. Frédéric Tercier
 1028 Préverenges

Immeuble

et LE LOCATAIRE
COLOCATAIRE(S)

Mme Randi Sandra Tercier
 Chemin Clos de la Crausaz 13
 1085 Vulliens

Ancien locataire	Nombre d'occupants	Surface habitable approximative
Objet Parcelle 407 de la Commune de Vulliens ~		
Destination des locaux Habitation		
Locaux, dépendances ou surfaces mis à disposition à titre gratuit et à bien plaisir (prêt à usage; voir clause 6.6 ci-après)		
1. Durée. Le bail commence à midi le et se termine à midi le	1er janvier 2018 1er janvier 2038	
2. Résiliation et reconduction Il se renouvellera aux mêmes conditions pour <u>une année</u> sauf avis de résiliation de l'une ou l'autre des parties donné et reçu au moins <u>trois mois</u> à l'avance pour la prochaine échéance et ainsi de suite d' <u>année</u> en <u>année</u>		
3. Loyer payable d'avance (art. 3 et 7 RULV)		
3.1 A l'adresse : Sur le compte :		
3.2 Loyer net	Fr. <u>1'200</u> .-	Fr. <u>300</u> .-
3.3 Frais de chauffage et eau chaude et frais accessoires (art. 28 ss RULV) Cf. art. 5		
acompte :	Fr. _____	Fr. _____
OU		
forfait :	Fr. _____	Fr. _____
3.4 Divers	Fr. _____	Fr. _____
3.5 Garage, parking	Fr. _____	Fr. _____
3.6 Total	Fr. _____	Fr. _____
3.7 Critères de fixation du loyer Taux hypothécaire : Indice suisse des prix à la consommation : Charges d'exploitation arrêtées au :		
4. Garantie (art. 2 RULV)		
4.1 Montant : Fr. _____		
4.2 Adresse du garant ou dépositaire :		
4.3 Nature de la garantie :		